

DELIBERATION N° 1/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**
1^{er} février 2023

DATE D’AFFICHAGE
4 février 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	14
Présents	10
Votants	13

L’AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 10 FEVRIER, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Sophie **DIERRE** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Madame Catherine **LEFEBVRE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI** Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

EXCUSÉS : Madame Corinne **DROUEN** donne pouvoir à Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY**, Monsieur Germain **LELARGE** donne pouvoir à Monsieur Michel **MARESCOT**, Monsieur David **MARES** donne pouvoir à Madame Catherine **FILIPOV**, Monsieur Didier **PAPELOUX**.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

**DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2023
DOTATION DE SOUTIEN A L’INVESTISSEMENT 2023
Aménagement de la Digue**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que la commune a décidé d’aménager la Digue dite du Casino rue des Bains en 2019, les âpres du temps laissant ce site en mauvais état.

Le Conseil a sollicité M HEMON Emmanuel, architecte, afin de proposer deux projets avec variantes : la 1^{ère} en revêtement béton et la 2nd en revêtement bois (comme autrefois avec l’estacade).

Le Conseil avait ensuite décidé de consulter les habitants sur le projet global et notamment sur le type de revêtement souhaité pour l’aménagement de la Digue. Une grande majorité souhaite un revêtement en bois pour la promenade comme du temps de l’estacade en bois fin XIX^{ème}.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de poursuivre ce projet, notamment à travers le soutien de l’Etat pour booster l’économie.

M HEMON a été de nouveau sollicité pour chiffrer les travaux. M HEMON estime le montant des travaux de revêtement, de maçonnerie, la réfection du parapet et l’aménagement global paysagé à 789 696,01€ HT soit 947 635,21€ TTC, comprenant 12% d’honoraires.

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 et au titre de la Dotation de Soutien à l’Investissement (DSIL) 2023 pour l’aménagement de la Digue.

Monsieur le Maire souhaite également solliciter une subvention au Département du Calvados au titre de l'Aménagement des Petites Communes Rurales (APCR) 2023 ou toutes aides du Département pour lesquelles la thématique « aménagement d'un site touristique » seraient éligibles.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 et de la DISL 2023 pour l'aménagement de la Digue.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre au Département du Calvados au titre de l'Aménagement des Petites Communes Rurales 2023 pour aménagement d'un site touristique ou toutes autres aides du Département pour lesquelles seraient éligibles un tel investissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention aux organismes publics au taux le plus élevé.

INSCRIT cette dépense au budget primitif 2023.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

